

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN  
BOURGOGNE  
COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le 29 mai à 11h30, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et la présidence de Henri de RAINCOURT.

Date de convocation : 20 mai 2020

Présents : Henri de RAINCOURT, Brigitte BERTEIGNE, Pierre MARREC, Christian DESCHAMPS, Jérôme CORDIER, Gérard PRELAT, Marcel MILACHON, Christine AITA, Claude VIGNEAUX, Florence BARDOT, René GUERIN, Jean-François ALLIOT, Liliane LAVAUX.

Absents excusés: Louise CARTIER, Olivier SICIAC, Pierre-Eric MOIRON.

Membres du Bureau communautaire : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 09

Secrétaire de séance élue ce jour : Florence BARDOT.

**L'ordre du jour est le suivant :**

**1. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- 1.1. Point sur la reprise scolaire du 11 mai
- 1.2. Mise en place du centre de loisirs de cet été : programme, lieu, saisonniers, diffusion des programmes, inscriptions.
- 1.3. Suite à donner aux contrats qui arrivent à échéance entre fin août et fin septembre.
- 1.4. Renouvellement des conventions de prestations de services avec les deux SIVOS.
- 1.5. Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux du mercredi à Villethierry et à Savigny.

**2. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE :**

- 2.1. Facturation du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre
- 2.2. Départ et recrutement de professeurs
- 2.3. Les Interventions en Milieu scolaire (musique)
- 2.4. Ouverture d'une classe de Formation Musicale
- 2.5. Régularisation certains professeurs concernant : le concert des professeurs et l'OHGB
- 2.6. Report des examens en novembre et conséquences
- 2.7. L'Atelier de Musiques Actuelles Amplifiées
- 2.8. Dossier et dates d'inscriptions
- 2.9. Organisation pour la rentrée
- 2.10. Détail des heures hebdomadaires d'enseignement pour 2020/2021

3. **ECOLE MULTISPORT**
  - 3.1. Cotisations
4. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
  - 4.1. Modification du Fonds de Solidarité Territorial
5. **BUDGET GENERAL**
  - 5.1. Délibérations modificatives
  - 5.2. Plan de reprise des activités
6. **QUESTIONS DIVERSES**

**Le Président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :**

- **Tarifs de l'Ecole de musique pour l'année 2020-2021**
- **Tarifs de l'école multisport pour l'année 2020-2021**

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## 1. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### 1.1. Point sur la reprise scolaire du 11 mai

Depuis le début du confinement, tous les ACM dont nous avons la charge ont été fermés.

La garde des enfants prioritaires a été prise en charge sur le SIVOS NEG par les enseignants et sur le SIVOS CESV par un agent communal qui intervient d'habitude sur les NAP.

6 à 7 enfants concernés, souvent un seul enfant présent par jour.

Pendant la période des vacances de printemps, nous avons proposé aux deux SIVOS un renfort en personnel pour ces accueils, Ils n'ont pas eu besoin de nos services.

Situation depuis le 11 mai

SIVOS CESV

- Reprise de l'école **le 14 mai**, sur 4 jours au lieu de 4.5 pour toutes les classes, plus de NAP.
- Après enquête auprès des parents entre 20 et 25% d'enfants présents, soit 6 élèves par classe en moyenne.
- Repas à la cantine.
- Enseignement le matin.
- L'après-midi, les enfants sont encadrés par le personnel communal.
- Réouverture de l'accueil périscolaire matin et soir.
- Pas de priorités définies pour pouvoir remettre son enfant à l'école.
- Organisation définie pour mai.
- Protocole de fonctionnement élaboré par les trois écoles du secteur.
- La salle du périscolaire a été aménagée en tenant compte du protocole Education Nationale, de celui concernant les ACM et de celui de l'école d'Egriselles le Bocage.

SIVOS NEG :

- Reprise de l'école **le 18 mai**, sur 3 des 6 groupes scolaires : Villethierry, Brannay, Vallery.
- Après enquête auprès des parents, 20% des enfants présents.
- Réorganisation des niveaux : Villethierry 3 groupes de 10 de GS à CP, Brannay 3 groupes de 10 CE1/CE2, VALLERY 2 à 3 groupes CM1/CM2.
- Pas de reprise pour les petites et moyennes sections sauf pour enfants prioritaires.
- Repas à la cantine sur les trois sites.
- Classe sur la journée avec renfort possible d'un agent communal.
- Réouverture de l'accueil périscolaire matin et soir et du temps méridien.
- Priorités définies pour pouvoir remettre son enfant à l'école : tous les enfants déjà prioritaires, ceux des familles dont les deux parents travaillent (ou mono parentale dont le parent doit travailler), les enfants suivis par la MDPH.
- Organisation définie pour mai.

- Protocole de fonctionnement de l'école élaboré.
- La salle du périscolaire a été aménagée en tenant compte du protocole Education Nationale, de celui concernant les ACM et de celui de l'école de Villethierry.

Le nombre d'enfants accueillis au périscolaire du matin et/ou du soir : 3 à 4 sur une vingtaine en temps normal.

Sur le temps méridien à Villethierry de 15 à 30 enfants suivant les écoles.

#### Accueils du mercredi

- Ils ont repris le 20 mai, avec une organisation générale identique à celle d'avant le confinement mais en appliquant le protocole ACM.
- Enquêtes auprès des utilisateurs habituels (mail et appels téléphoniques) pour estimer la fréquentation.
- A ce jour :
- De 1 à 3 enfants le matin à Savigny mercredi 20, 3 le matin le mercredi 27. Pas de réservation pour Villethierry.

La fréquentation de tous nos ACM devrait augmenter à partir du 2 juin en fonction des nouvelles directives gouvernementales concernant la poursuite du déconfinement.

La CAF nous a informé qu'elle financerait les ACM sur la base de la fréquentation de 2019, pour la période du 3 mars au 2 juin.

Tous nos agents ont été dotés d'un kit de protection individuel.

#### **1.2. Mise en place du centre de loisirs de cet été : programme, lieu, saisonniers, diffusion des programmes, inscriptions.**

Nous prévoyons d'ouvrir le centre de loisirs cet été en tenant compte des protocoles gouvernementaux qui ne sont pas connus à ce jour. Cependant, on peut d'ores et déjà penser que les activités, les déplacements et le nombre d'enfants accueillis seront revus à la baisse cette année.

#### **Lieu d'implantation**

Le collège ne peut pas nous accueillir cette année, pour cause de travaux dans le réfectoire, la cantine et la cour.

4 options d'implantation sont possibles : Chéroy, Villethierry, Egriselles ou ouverture sur deux sites en simultané.

Vous trouverez ci-dessous un tableau listant les avantages et les inconvénients de chaque solution.

Cheroy		Villemariery		Egriselles	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Locaux distincts mater et primaire	Déplacements d'une école à l'autre	Pas de déplacements	Faire venir du mobilier primaire	Pas de déplacements	Salle de motricité utilisée comme dortoir
2 cours sur l'école primaire	Surface du réfectoire	Grande cour	Peu de toilettes primaires	2 cours sur l'école	Déplacements vers salle de périsco, stade et city-stade
Médiathèque	Pas de salle spécifique matériel/bureau	salle des fêtes et city-stade à proximité		Surface cantine et self-service	
Espace vert	Pas de city-stade	dortoir et lits	Peu d'ombre	Classes distinctes mater et primaire	Localisation sur la Com/Com
Dortoir		Salle spécifique matériel/bureau	Localisation sur la Com/Com		
Salle de motricité		Pas de déplacements de groupes		Salle spécifique matériel/bureau	
Localisation sur la Com/Com		Surface cantine		Activité poney à proximité	
Proche du bureau et des commerces		travail facilité en cuisine et réfectoire grâce à l'accueil du mercredi			

Deux sites	
Avantages	Inconvénients
Possibilité d'accueillir plus d'enfants	Multiplication des agents
Faire de plus petits groupes	multiplication des transports
	Logistique très complexifiée
	difficulté de direction

Le groupe ados devrait bénéficier comme à l'accoutumée des locaux de Montacher - Villegardin.

### Le programme

En tenant compte des consignes actuelles, il a été allégé et sera surement modifié lorsque que nous connaîtrons ce que nous sommes autorisés à mettre en place.

L'idée générale est d'éviter les sorties lointaines et sur la région parisienne, pour nous recentrer sur des interventions sur le centre de loisirs. Nous avons envisagé de faire appel aux intervenants sportifs de profession sports Yonne et à des intervenants en musique théâtre et arts plastiques.

Des sorties proches, si elles sont autorisées, seront maintenues.

Aucun camp ne sera organisé.

### Les saisonniers

Nous avons retenu les candidatures des animateurs qui ont déjà travaillé avec nous sur d'autres vacances sans pour autant confirmer leur recrutement. Plusieurs stagiaires BAFA ont aussi fait une demande.

Le nombre actuel de candidats (7) est suffisant dans le cadre d'une fréquentation moindre.

### **Diffusion des programmes, inscriptions**

Ces tâches seront effectuées, au plus tôt, après l'établissement définitif du programme. Nous diffuserons les informations par mail, aux enfants qui seront à l'école, dans les mairies et sur le site internet de la Communauté de Communes.

### **Délibération 2020-06-01**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**CHOISIT** le lieu d'implantation du centre pour l'été à Chéroy,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires à l'organisation de l'accueil de loisirs pendant l'été 2020,

**AUTORISE** le Président à signer les devis des prestataires de l'été 2020,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'organisation du centre de loisirs de l'été 2020.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **1.3. Suite à donner aux contrats qui arrivent à échéance entre fin août et fin septembre.**

Compte tenu des demandes des prestations de service du SIVOS NEG, du SIVOS CESV et de nos propres organisations que sont les centres de loisirs des vacances et l'accueil du mercredi, le volume horaire des agents du service devrait être le même que celui de l'année scolaire 2019-2020.

Les CDD de 5 agents arrivent à échéance entre le 31/08 et le 30/09/2020 et 1 agent n'a pas été remplacé depuis février 2020.

Afin d'être en capacité de maintenir toutes nos actions, le nombre d'agents doit être conservé.

Nom Prénom	Type de contrat	Ancienneté à la CCGB	H/sem	Options	Échéance
Anaïs GUYARD	CDD	4 ans et 4 mois	35	Nous arrivons pratiquement au bout des possibilités de prolongation de CDD. Une intégration à la FPT peut être envisagée	31/08/2020
Ashley HERVE	CDD	3 ans et un mois	35	Ne souhaite pas continuer, prévoir son remplacement	31/08/2020
Steven MOREAU	CDD	2 an et 5 mois	35	Prolongation d'un an en CDD	31/08/2020
Gindy COUTURIER	Contrat Aidé	1 an	30	Prolongation d'un an en Contrat aidé	24/09/2020
Tessie AZEVEDO	Contrat Aidé	1 an	30	Prolongation d'un an en Contrat aidé	30/09/2020

## **Délibération 2020-06-02**

### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE de RENOUELER** le CDD, pour un an, de M. Steven MOREAU,

**DECIDE de RENOUELER** le contrat aidé, pour un an, de Mme Cindy COUTURIER,

**DECIDE de RENOUELER** le contrat aidé, pour un an, de Mme Tessie AZEVEDO,

**DECIDE de RECRUTER** un animateur en remplacement de Mme Ashley HERVE à partir du 1er juillet 2020,

**DECIDE de CREER** un poste d'adjoint d'animation,

**DECIDE** de la stagiairisation de Mme Anaïs GUYARD,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **1.4. Renouvellement des conventions de prestations de services avec les deux SIVOS.**

Le personnel de la CCGB continue à intervenir, en prestation de service, sur certains SIVOS du territoire.

Les interventions restent inchangées sur le SIVOS CESV et le SIVOS NEG.

Les conventions de prestations de service avec les SIVOS sont arrivées à échéance. Nous devons les renouveler ainsi que les tarifs d'intervention, qui restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2019/2020, soit :

- 21.76€/h pour les animateurs (moyenne des animateurs).

- 24.79€/h pour la coordination sur site (moyenne des 3 directrices).

- 34.27€/h pour la coordination générale (moyenne entre le responsable de service et la secrétaire).

Le tarif des frais kilométriques reste inchangé : 0.30€/Km.

## **Délibération 2020-06-03**

### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions de prestations de services périscolaires et NAP, avec les SIVOS NEG et CESV ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision,

**APPROUVE** le taux de facturation de la coordination générale, de la coordination pédagogique, des interventions des animateurs et des déplacements, au titre de l'année scolaire 2020/2021, applicables aux prestations effectuées dans le cadre des accueils périscolaires et des NAP,

**MANDATE** M. le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

### **1.5. Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux du mercredi à Villethierry et à Savigny.**

Les conventions de mise à disposition de locaux par les communes de Villethierry et Savigny sur Clairis, signées en 2018, pour les accueils du mercredi doivent être renouvelées aux mêmes conditions.

Ces conventions fixent les conditions de mise à disposition des locaux sur les deux sites concernant les points suivants :

- les locaux et le matériel
- la durée de la mise à disposition
- les horaires d'utilisation
- les effectifs accueillis
- les dispositions relatives à la sécurité
- les dispositions financières
- les dispositions d'exécution de la convention.

#### **Délibération 2020-06-04**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des locaux de Villethierry et de Savigny sur Clairis pour l'accueil du mercredi, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **2. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE :**

### **2.1. Facturation du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre**

Avec la mise en confinement de la population due au COVID-19, l'École de musique a dû fermer ses portes aux publics dès le 16 mars 2020.

A l'heure actuelle bon nombre de cours ont toujours lieu en visioconférence, audio, fiches...

#### **Le deuxième trimestre :**

Concernant la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre (janvier, février, mars), les cours ont eu lieu de façon normale jusqu'au 14 mars 2020, il manque aux élèves 15 jours de cours (collectif et individuel) en présentiel.

La plupart des élèves ont continué à prendre leurs cours avec leur professeur en visio conférence ou en audio, mais certains élèves n'ont pas répondu aux propositions des professeurs (problème de connexion internet, pas de matériel adapté ou pas pu prendre de temps pour cela).

#### **Le troisième trimestre :**

Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (avril, mai, juin) : aucun cours en présentiel, uniquement en distanciel, pas de cours collectifs.



Instrument	Nb. d'élèves	Note
Piano	9 sur 15	Cours en visio pour tout le monde
Flûte traversière	13 sur 15	Cours en visio pour tout le monde + padlet
Tuba-trombone	5 sur 5	Cours en visio pour tout le monde + padlet
Trompette	7 sur 7	Cours en visio pour tout le monde
Guitare classique	12 sur 15	Cours en visio pour tout le monde
Clarinette/FM	1 sur 4 Cl- 2 sur 7 FM	Audios - Fiches
Théâtre	6 sur 19	Visio-Vidéo-Liens divers
Guitare électrique	4 sur 8	Visio-Audio
Alto-Violon	13 sur 14	Audios - Fiches-Liens divers
Percussions	16 sur 16	Audios-Visio- Padlet
Saxophone	4 sur 5 pendant 1 mois	En arrêt maladie depuis le 24 avril
Eveil-FM		Audios + Envoie de fiche de travail + padlet
FM		Audios + Envoie de fiche de travail
<b>TOTAL</b>	90 (instruments) - En FM tous les élèves ont reçu des fiches et propositions de travail (tous n'ont pas répondu)	

Pour rappel : 315 € pour un forfait sur l'année 105 € par trimestre soit 35 € par mois.

La facturation des classes d'éveil, de théâtre et de la chorale enfant est effectuée en une fois au premier trimestre (50 €), n'est donc pas concernée par cette facturation.

En ce qui concerne les autres établissements de la région :

Auxerre : facturation au prorata des mois concernés en présentiel.

Coulanges : pas de décision pour le moment.

Charbuy : Remboursement du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Aillantais : 2<sup>ème</sup> trimestre facturé pas de retour actuellement pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Grand Sénonais : Exonération de la cotisation du 3<sup>ème</sup> trimestre.

#### **Délibération 2020-06-05**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** de maintenir la facturation du second trimestre,

**DECIDE** de ne pas appliquer de facturation pour le troisième trimestre,

**MANDATE** le Président à prendre toutes les dispositions pour appliquer ces décisions : informer les élèves de l'annulation de la facturation pour le troisième trimestre et signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **2.2. Remplacement de professeurs :**

En fin d'année scolaire 3 professeurs quittent l'École de musique, de danse et d'art dramatique du Gâtinais pour partir vers de nouvelles aventures.

Le professeur de guitare électrique : 4h (il nous a proposé une personne avec qui la directrice est en contact via le SMEA)

Le professeur de percussions) : 12h15 (elle nous a proposé une personne avec qui la directrice est en contact via le SMEA)

Le professeur d'Éveil et FM : 5h15

## **2.3. Les interventions en milieu scolaire (musique) : 5h**

Par ailleurs, lorsque la directrice a pris ses fonctions en janvier 2019, le poste d'intervenant en milieu scolaire était alors vacant, dans l'urgence, elle a accepté d'assurer cette tâche le temps de trouver un professeur remplaçant.

A ce jour, elle assure toujours cette tâche et souhaite se consacrer à son emploi de direction et d'enseignement.

Nous pourrions regrouper les heures de Mme Condaminet (5h15) et les IMS (5h) sur le même poste. Cela nous ferait un poste à 10h15.

Nous devons donc recruter pour ces trois postes, de plus nous recherchons toujours un professeur de cor.

## **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**VALIDE** les remplacements d'enseignants comme suit :

- Guitare électrique pour 4h00 hebdomadaires,
- Percussions pour 12h15 hebdomadaires,
- Eveil, Formation Musicale et Interventions en Milieu Scolaire pour 10h15 hebdomadaires,
- Cor pour 3h45 hebdomadaires,

**MANDATE** le SMEA pour pourvoir à ces recrutements

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## **2.4. Ouverture d'une classe de Formation Musicale :**

Nous avons de plus en plus d'élèves qui continuent en cycle II.

Point très positif pour l'École de Musique.

Nous avons, à l'heure actuelle, 1 seul cours de Cycle II pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Pour l'année prochaine nous avons besoin d'un cours de 2<sup>ème</sup> année à part entière.

Il nous faut donc créer un cours de Cycle II 2<sup>ème</sup> année de 1h30.

La directrice de l'école de musique propose de récupérer une partie des heures de formation musicale de madame Lucie Gremet afin que celle-ci puisse assurer cette classe supplémentaire Cycle II.

Le nombre d'heure global n'est pas impacté, il s'agit d'un redéploiement interne des heures entre professeurs.

TABLEAU FORMATION MUSICALE + EVEIL 2019/2020					
Atelier Eveil 4 ans	1 cours		0h45		
Atelier Eveil 5 ans	2 cours		1h30		
<b>TOTAL éveil</b>					<b>2h15</b>
Formation Musicale					
Cycle I	1ère année (1h) 2 cours		2h		
	2ème année (1h) 2 cours		2h		
	3ème année (1h) 2 cours		2h		
	4ème année (1h) 2 cours		2h		
	Ados/Adultes		1h		
<b>TOTAL</b>				9h cycle I	
Cycle II	1ère année		1h30		
<b>TOTAL</b>				1h30 cycle II	
<b>Total FM</b>					<b>10h30</b>
<b>TOTAL éveil + FM</b>					<b>12h45</b>

TABLEAU FORMATION MUSICALE + EVEIL 2020/2021					
Atelier Eveil 4 ans	1 cours		0h45		
Atelier Eveil 5 ans	2 cours		1h30		
<b>TOTAL éveil</b>					<b>2h15</b>
Formation Musicale					
Initiation	6 ans	1 cours	1h		
Cycle I	1ère année	1 cours	1h		
	2ème année (1h) 2 cours		2h		
	3ème année (1h) 2 cours		2h		
	4ème année (1h) 2 cours		2h		
	Ados/Adultes		1h		
<b>TOTAL</b>				9 h cycle I	
Cycle II	1ère année (1h30) 1 cours			1h30	
	2ème année (1h30) 1 cours			1h30	
	Les 0h30 seront communes aux deux cours				
<b>Total Cycle II</b>				3h	
<b>Total FM</b>					<b>12h</b>
<b>Total éveil + FM</b>					<b>14h15</b>

## Délibération 2020-06-07

### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014, **VALIDE** les propositions présentées ci-dessus.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

## 2.5. Régularisation de certains professeurs concernant le concert des professeurs et l'Orchestre d'Harmonie du Gâtinais en Bourgogne (OHGB) :

Pour rappel : Certains professeurs ont dans leurs heures hebdomadaires 30 mn pour la préparation du concert des professeurs et 15 mn pour une participation à l'orchestre d'Harmonie, à savoir une répétition avant chaque concert et le concert lui-même.

Cela pose un problème de légalité, il n'est pas possible de payer des concerts ou répétitions en heures de cours, il nous faut régulariser cette situation, d'autant plus que tous les professeurs ne sont pas rémunérés de façon équitable et sous la même forme vis-à-vis du concert des professeurs.

Il est proposé de récupérer ces quelques heures en heures de cours.

A ce jour il n'est plus prévu de concert des professeurs (celui-ci devant être payé par la Communauté de Communes).

### **OHGB**

En ce qui concerne l'OHGB le problème est le même, certains professeurs perçoivent 15 minutes par semaine pour leur participation à certaines répétitions et concert de l'OHGB.

La participation des professeurs et élèves à l'OHGB nous semble indispensable, d'un point de vue pédagogique et territorial.

Il est proposé de statuer sur l'organisation d'un système de primes octroyées aux professeurs en fin d'année de façon équitable et claires.

Nous pourrions travailler avec l'OHGB afin d'obtenir un planning des présences nécessaires des professeurs au cours de l'année et ainsi organiser clairement et simplement notre collaboration.

PROFESSEURS CONCERNES PAR LE CONCERT DES PROFESSEURS ET L'OHGB DANS LEURS HEURES HEBDOMADAIRES				
Professeurs	Concert des professeurs	OHGB	Total	Note
Professeur de Clarinette/FM	0,5	0,25	0,75	Passer l'ensemble de clarinette à 1h (actuellement 0,75) // Enseignement 1 place
Professeur de piano	0,5	0	0,5	Enseignement 1 place
Professeur de Saxophone	0,5	0,25	0,75	Passer l'ensemble de saxophone à 1h (actuellement 0,75) // Enseignement 1 place
Professeur de Tuba et Trombone	0,5	0	0,5	Enseignement 1 place
Professeur de Trompette	0	0,25	0,25	Préparation pour les ensembles
Professeur d'Alto et Violon	0,5	0	0,5	Enseignement 1 place
<b>TOTAL</b>	<b>2,5</b>	<b>0,75</b>	<b>3,25</b>	

### **Délibération 2020-06-08**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**VALIDE** les réintégrations du quart d'heure dévolu à l'OHGB et de la demi-heure du concert des professeurs en temps d'enseignement,

**MANDATE** le Président à informer le SMEA des modifications souhaitées, et à informer les enseignants de ces modifications,

**MANDATE** le Président à effectuer les démarches auprès de l'OHGB pour l'évaluation du temps passé par chaque professeur auprès de l'Orchestre,  
**MANDATE** le Président à solliciter le SMEA pour étudier la possibilité de mise en place d'une prime de fin d'année en fonction du service rendu à l'OHGB.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.**

#### **2.6. Report des examens en novembre et conséquences :**

Compte tenu de la situation sanitaire les examens ne pourront pas avoir lieu en juin prochain.

Nous avons proposé avec toute l'équipe pédagogique de reporter les examens au mois de novembre 2020.

Rappel : Les élèves qui passent en 2<sup>ème</sup> cycle n'ont pas le même temps de cours en instrument (ils passent de 30 mn à 45 mn) et en Formation Musicale même chose (ils passent de 1h à 1h30).

Nous souhaitons permettre aux élèves qui passeront leur examen en novembre, d'entamer dès la rentrée prochaine leur 2<sup>ème</sup> cycle.

Ceci afin de pouvoir organiser la rentrée, les inscriptions et réinscriptions...

**Délibération 2020-06-09**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**VALIDE** le début du deuxième cycle dès la rentrée de septembre, même si, en raison des contraintes imposées par le COVID, les examens ne seront validés qu'au mois de novembre.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **2.7. L'atelier de Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) :**

Les pratiques collectives sont essentielles dans la pédagogie mise en place à l'École de Musique. Les guitaristes et pianistes n'ont, à l'heure actuelle, pas de pratiques collectives proposées dans le forfait.

En mettant l'atelier de Musiques Actuelles Amplifiées dans le forfait, ils auraient une proposition.

Demande : Mettre l'Atelier de Musiques Actuelles Amplifiées aussi dans le forfait en tant que pratique collective.

**Délibération 2020-06-10**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**AUTORISE** la possibilité d'intégration de l'Atelier de Musique Actuelles Amplifiées dans le forfait en tant que pratiques collectives,

**INDIQUE** que cette modification doit être reprise dans la nouvelle grille tarifaire.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 2.8. Dossier et dates d'inscriptions :

Cette année le dossier d'inscription et réinscription sera mis en ligne.

Dates :

Réinscriptions : du 10 juin au 24 juin

Inscriptions : 29 juin au 31 juillet et du 24 août au 28 août

## 2.9. Détail des heures hebdomadaires d'enseignements pour 2020/2021

### Détail des heures hebdomadaires d'enseignements pour 2020/2021

DETAIL DES HEURES HEBDOMADAIRES 2019/2020	
DISCIPLINES	Nombre d'heures hebdomadaires Janvier 2020
Trompette	5
Piano	9,5
FM Eveil	5,25
Percussions	12,25
Clarinette	5
Guitare électrique	4
FM	5,5
Flûte traversière	8
Tuba/Trombone	3,5
Théâtre	7
Violon	9,75
Saxophone	4,5
Guitare classique	8
<b>TOTAL</b>	<b>87,25</b>
DETAIL DES HEURES HEBDOMADAIRES 2020/2021 (proposition)	
DISCIPLINES	Nombre d'heures hebdomadaires Janvier 2020
Trompette	5
Piano	9,5
FM Eveil	5,25
Percussions	12,25
Clarinette	5
Guitare électrique	4
FM	5,5
Flûte traversière	8
Tuba/Trombone	3,5
Théâtre	7
Violon	9,75

Saxophone	4,5
Guitare classique	8
IMS	5
Cor	3,75
<b>TOTAL</b>	<b>96,5</b>

### **Délibération 2020-06-11**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**VALIDE** la nouvelle répartition des heures proposées pour l'année scolaire 2020/2021, sous réserve d'une modification de la part du SMEA,

**MANDATE** le Président à transmettre ces informations au SMEA.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **2.10. Détail pour la rentrée :**

Concernant la mise en place des gestes barrières (s'ils sont toujours d'actualité pour la rentrée) voilà ce que je propose pour le moment. Cela pouvant évoluer :

**Chorale enfant :** trouver une salle plus grande pour espacer les enfants.

**Formation Musicale :** Dédoubler les cours. Faire les listes de classe normalement. Les classes de plus de 5 élèves seront dédoublées. La directrice se chargera des dédoublements pour l'année 2020/2021, en utilisant la troisième salle de l'étage. A-t-on le droit de l'utiliser ?

**Orchestre junior :** Trouver une salle plus grande (problème pour les percussions) ?

#### **2.11. Tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2020/2021**

Dans la continuité de l'année 2019/2020 et dans la mesure où les tarifs actuels se trouvent dans la moyenne des tarifs appliqués par les écoles de musiques qui nous entourent, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs et de maintenir pour l'année 2020/2021 les mêmes tarifs que ceux appliqués pour l'année 2019/2020.

<b>Eveil musical 4 ans</b>	<b>50 €</b>
<b>Eveil musical 5 ans</b>	<b>50 €</b>
<b>Ateliers théâtre</b>	
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans	50 €
Adultes	90 €
<b>Ateliers Musique actuelle // Jazz</b>	
<b><u>Musique actuelle</u></b>	
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans	125 €
Adultes	175 €
<b><u>Atelier jazz</u></b>	
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans	104 €
Adultes	135 €

<b>Orchestre ou Formation musicale seuls</b>	
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans	104 €
Adultes	135 €
<b>Chorales</b>	
Enfants (de 6 à 10 ans)	50 €
Adultes	110 €
<b>Forfait - de 25 ans</b> :forfait annuel comprenant le cours d'instrument, la formation musicale et les disciplines collectives*	315 €
<b>Forfait adulte</b> : forfait annuel comprenant le cours d'instrument, la formation musicale non obligatoire et les disciplines collectives*	406 €
<b>Instrument supplémentaire dans le cadre du forfait - de 25 ans</b>	190 €
<b>Instrument supplémentaire dans le cadre du forfait adulte</b>	245 €

\*Les pratiques collectives du forfait : Orchestre à cordes, Orchestre vent/percussions junior, Orchestre d'Harmonie (OHGB) et Chorale enfant. L'atelier Jazz, et la Chorale Adulte n'en font pas partie.

Tarifs dégressifs : 20 % pour 2 inscriptions, 30% pour 3 inscriptions et 50 % à partir de 4 inscriptions.

### **Délibération 2020-06-12**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** la reconduction des tarifs de l'année 2019/2020 pour l'année 2020/2021 avec la modification apportée pour l'atelier collectif des Musiques Actuelles,

**MANDATE** le Président a signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

### **3. ECOLE MULTISPORT**

#### **3.1. Cotisations**

Monsieur le Président indique aux élus que les cours de l'école multisports sont arrêtés depuis le 16 mars dernier.

Il souhaite obtenir l'avis des membres du Bureau communautaire sur deux points suivants :

- La reprise des cours à compter du 8 juin et jusqu'au 4 juillet 2020, en proposant que les cours se fassent en extérieur,
- Le maintien ou la diminution de la cotisation au prorata du temps non réalisé, sachant que les cotisations sont facturées en une seule fois au mois de décembre de l'année (soit en décembre 2019).



### 3.2. Tarifs de l'école multisport pour l'année 2020-2021

L'École multisports s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans souhaitant découvrir et s'initier à différents sports et, pour peut-être, en choisir un ensuite.

Elle a pour objectif d'inculquer aux enfants les valeurs fondamentales du sport telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort, la notion de bien-être et de plaisir.

Les cours de l'École multisports sont dispensés par des éducateurs sportifs diplômés. Ils ont lieu en période scolaire et propose un sport différent toutes les 4 semaines : gymnastique, athlétisme, tir-à l'arc, jeux collectifs, ultimate etc...

Elle est présente sur 4 sites aux horaires suivants :

Communes	Lieu	Jour et Horaires
Chéroy	Salle des fêtes	Vendredi : 16h45 – 17h45
Saint Valérien	Gymnase	Mardi : 17h00-18h00 / 18h00-19h00
Villethierry	Salle des fêtes	Mercredi : 14h00-15h00 / 15h00-16h00
Egriselles-le-Bocage	Salle Mille-Club	Jeudi : 17h15 – 18h15

A noter que les coûts de la convention avec le GEMA ont augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du fait de la modification de la convention collective.

Les tarifs proposés par GEMA 89 sont les suivants :

- 33 € par heure d'enseignement contre 31€ depuis 2014
- 0.34 € du kilomètre contre 0.33 € du kilomètre depuis 2017
- Cotisation annuelle à l'association de 80 € (75 € en 2018).

Le tarif annuel de cotisation est de **45 €** payable en une fois et non remboursable. Il est dégressif selon le nombre d'enfants inscrit par famille :

Nombre d'enfants	Tarif
1	45 €
2	65 €
3	85 €

**Délibération 2020-06-13**

**Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** l'ensemble des tarifs d'inscription à l'École multisport pour l'année scolaire 2020-2021 tels que décrits ci-dessus.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 4.1. Modification du Fonds de Solidarité Territorial

Le fonds de solidarité est abandonné dans sa version initiale.

Il est proposé qu'il se transforme en soutien aux entreprises de moins de 10 salariés, plutôt sur le volet investissement.

La démarche n'est pas finalisée, car dans ce cas, ce sont les intercommunalités qui deviennent les « chefs de file » et la région qui cofinance.

Une convention va être travaillée avec l'AMF, les agences de développement sur ce qui pourra être aidé, mais également sur qui pourra venir en soutien des intercommunalités qui n'ont pas d'agent de développement économique avec un financement prévu.

La convention sera proposée au vote à la région la dernière semaine de juin.

## 5. BUDGET GENERAL

### 5.1. Délibérations modificatives

Monsieur le Président indique que le vote du budget ne permet pas de prendre en compte le surcoût qu'implique la crise sanitaire actuelle.

Il convient donc de prendre une délibération modificative.

En reprenant le budget, nous nous sommes rendus compte qu'un montant n'avait pas été intégré en investissement et proposons de faire la modification dès maintenant.

Il est proposé la modification suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

En fonctionnement, les dépenses actuelles sont d'environ 31 000 €.

Ce montant intègre la commande de masques auprès de la région qui sera refacturée aux communes

- En dépenses : compte 60632 : + 35 000 €
- En recettes : compte 74741 : + 23 100 €

#### **Section d'investissement :**

En investissement, les dépenses liées au COVID sont actuellement d'environ 2 500 €

- En dépenses : compte 2188-1401 : + 5 000 €
- En dépenses : compte 2184 – 1401 : - 5 000 €
- En dépenses : compte 2051-1401 : + 15 000 €
- En dépenses : 2313-1580 : - 51 000 €

#### **Section de fonctionnement :**

En fonctionnement, les dépenses actuelles sont d'environ 31 000 €.

Ce montant intègre la commande de masques auprès de la région qui sera refacturée aux communes

- En dépenses : compte 60632 : + 35 000 €
- En recettes : compte 74741 : + 23 100 €

### **Section d'investissement :**

En investissement, les dépenses liées au COVID sont actuellement d'environ 2 500 €

- En dépenses : compte 2188-1401 : + 5 000 €
- En dépenses : compte 2184 – 1401 : - 5 000 €
- En dépenses : compte 2051-1401 : + 15 000 €
- En dépenses : 2313-1580 : - 51 000 €

### **Délibération 2020-06-14**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** de la modification budgétaire comme suit :

En dépenses d'investissement :

#### **Section de fonctionnement :**

En fonctionnement, les dépenses actuelles sont d'environ 31 000 €.

Ce montant intègre la commande de masques auprès de la région qui sera refacturée aux communes

- En dépenses : compte 60632 : + 35 000 €
- En recettes : compte 74741 : + 23 100 €

### **Section d'investissement :**

En investissement, les dépenses liées au COVID sont actuellement d'environ 2 500 €

- En dépenses : compte 2188-1401 : + 5 000 €
- En dépenses : compte 2184 – 1401 : - 5 000 €
- En dépenses : compte 2051-1401 : + 15 000 €
- En dépenses : 2313-1580 : - 51 000 €

**MANDATE** le Président pour signer toutes pièces afférentes au dossier et effectuer toutes démarches pour appliquer cette décision.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **5.2. Plan de reprise des activités**

Pour information, vous trouverez en pièces jointes le plan de reprise des activités dans le cadre du COVID.

A noter qu'à ce jour, 6 personnes peuvent être présentes en même temps dans les locaux.

Ces règles seront revues à compter du 2 juin si les règles sont allégées et en fonction des contraintes de certains agents pour la scolarisation de leurs enfants.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **6.1. Commande groupée de masques avec le Conseil Régional**

60 % des masques réutilisables commandés via la Région ont été livrés aux communes. Les 40 % restant doivent être réceptionnés par la Région le 2 juin

prochain. Ils seront donc livrés aux communes par la CCGB entre le 2 et le 3 juin. Le masque revient à 0,84 € TTC déduction déjà faite de l'aide de l'Etat. Ils seront refacturés aux communes.

### 6.2. Déchets ménagers

Les deux sociétés prestataires de la CCGB ont indiqué cette semaine souhaiter que les collectivités participent aux surcoûts engagés dans le cadre de la crise du COVID comme le prévoit l'ordonnance du 25 mars 2020.

SUEZ : facturation de la part fixe (gardiennage) le temps de la fermeture des déchèteries, soit un montant de 6 200 € par mois pour les deux déchèteries.

COVED-PAPREC : facturation, sur le marché du tri durant la période du confinement.

- Coût équipements COVID : 455 € par mois
- Surcoût refus de tri : 634 € par mois
- Prix du traitement des refus de tri : 2 158 par mois

A noter que normalement, le coût du refus de tri (2 158 €) est compris dans le marché.

Enfin, au regard de la chute des prix de reprise du plastique, notamment pour le plastique opaque et les films plastique, un avenant est proposé pour abaisser les seuils planchers des coûts du plastique

- Plastiques opaques : seuil passant de 50 € à 0,
- Films plastiques : seuil passant de 0 à un coût facturé de 120 € par tonne.

	flux PEHD Mixte PE/PP/PSet (flaxon)	Film plastique	Mixe PET claire (bouteilles, barquettes)	Mixe PET (bouteilles, barquettes)
prix planché €/T	50 €	0 €		
proposition PAPREC €/T	0	-120	110	50
tonnage annuel	43	15	110	50
	2150	- 1 800 €	15	66

Il est proposé que des rendez-vous soient pris avec les représentants des deux entreprises.

### 6.3. Parc photovoltaïque ZA Villeneuve la Dondagne

EDF renouvelables a continué à travailler sur le projet de parc photovoltaïque sur le terrain de la CCGB à Villeneuve La Dondagne. Un permis de construire devrait être déposé courant juin.

#### **6.4. Tennis couverts**

Les travaux de construction des terrains de tennis ont débuté. Le terrassement sera terminé en fin de semaine.

#### **6.5. Plateforme ZA Aire de Villeroy**

Les déblais de la déviation sud de Sens commencent à arriver pour la construction de la plateforme dans le prolongement de chez Renault.

#### **6.6. Jardins de Vallery**

Le Président informe le Bureau qu'il a signé un devis d'entretien des jardins de Vallery pour l'année 2020 avec la société Laurent jardins pour un montant de 6 408 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

### **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- 2020-06-01 Mise en place du centre de loisirs de cet été : programme, lieu, saisonniers, diffusion des programmes, inscriptions.
- 2020-06-02 Suite à donner aux contrats qui arrivent à échéance entre fin août et fin septembre 2020.
- 2020-06-03 Renouvellement des conventions de prestations de services avec les deux SIVOS.
- 2020-06-04 Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux du mercredi à Villethierry et à Savigny.

### **ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE**

- 2020-06-05 Facturation du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre
- 2020-06-06 Remplacement de professeurs
- 2020-06-07 Ouverture d'une classe de Formation Musicale
- 2020-06-08 Régularisation de certains professeurs concernant le concert des professeurs et l'OHGB
- 2020-06-09 Report des examens en novembre et conséquences
- 2020-06-10 Atelier de Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)
- 2020-06-11 Détail des heures hebdomadaires d'enseignements pour 2020/2021
- 2020-06-12 Tarifs pour la rentrée 2020/2021

### **ECOLE MULTISPORT**

- 2020-06-13 Tarifs de l'école multisport pour l'année 2020-2021

### **GENERAL**

- 2020-06-14 Délibérations modificatives